

## AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DE L'YONNE

### Délibération n° CA-2022-20

#### Portant Investissement et durée d'amortissement du matériel informatique

Date de convocation : 23/11/2022

Sous la présidence de Monsieur Jérôme DELAVault, Président de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne.

#### Collège des Conseillers Départementaux

##### Présents

- M. Gérard ANDRE, Conseiller Départemental de Saint-Florentin ;
- M. Christophe BONNEFOND, Conseiller Départemental d'Auxerre 3 ;
- M. Philippe BURIER, Conseiller Départemental de Joigny ;
- M. Jean-Pierre RAOUT, Conseiller Départemental de Charny ;
- M. Magloire SIOPATHIS, Conseiller Départemental d'Auxerre 2 ;

Préfecture de l'Yonne-service du courrier

19 DEC. 2022

ARRIVÉE

##### Excusés

- Mme Delphine GREMY, Conseillère Départementale du Gâtinais en Bourgogne ;
- Mme Colette LERMAN, Conseillère Départementale de Joux-la-Ville ;
- Mme Arminda GUIBLAIN, Conseillère Départementale d'Auxerre 2 ;
- M. Jordan HEITZMANN, Conseiller Départemental d'Avallon ;
- M. Pascal HENRIAT, Conseiller Départemental d'Auxerre 4 ;
- M. Lionel TERRASSON, Conseiller Départemental de Villeneuve-sur-Yonne ;
- M. Gilles ABRY, Conseiller Départemental du Coeur de Puisaye ;
- M. François BOUCHER, Conseiller Départemental de Migennes ;
- M. Christian DESCHAMPS, Conseiller Départemental du Gâtinais en Bourgogne ;
- M. Jean-Luc GIVORD, Conseiller Départemental de Sens 2 ;

#### Collège des Communes et Établissement Publics de Coopération Intercommunale

##### Présents

- Mme Sylvie CHARPIGNON, PETR de l'Avallonnais ;
- M. Dominique BOURREAU, Commune de Villeneuve-la-Guyard ;
- M. Jean-Marc DICHE, Commune d'Ancy-le-Franc ;
- M. Didier MORLE, Commune de Chemilly-sur-Yonne ;
- M. Gilles SACKPEPEY, Commune d'Etivey ;
- M. Richard ZEIGER, Commune de Joigny ;
- M. Didier MOREAU, Commune de Béon ;
- M. Roger PRIGNOT, Commune de Pourrain ;

##### Excusés

- Mme Dominique CHAPPUIT, Commune de Rosoy ;
- Mme Jeannine JOUBLIN, Commune de Mailly-la-Ville ;
- M. Jean-Claude DENOS, Commune de Courson-les-Carières ;
- M. David GARNIER, Commune de Valravillon ;
- M. Alain DECUYPER, Commune de Ligny-le-Châtel ;
- M. Claude DEPUYDT, Commune de Flogny-la-Chapelle ;
- M. Olivier RAUSCENT, Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n° AG-2015-01 de l'Assemblée Générale Constitutive du 8 juillet 2015 approuvant les statuts de l'Agence Technique Départementale ;

**Vu** l'article 14 des statuts qui dispose que « le Conseil d'Administration règle, par ses délibérations, les affaires de l'Agence(...), il délibère notamment sur (...), le budget (...) » ;

**Vu** la délibération N° CA-2021-04 du 2 avril 2021 portant sur l'investissement et durée d'amortissement du matériel informatique ;

**Vu** la délibération N° CA-2022-18 du 15 décembre 2022 portant exercice du droit d'option visant à appliquer par anticipation la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

**Vu** la délibération n° CA-2022-19 du 15 décembre 2022 portant adoption du règlement budgétaire et financier de l'ATD.

**Sur proposition du président,**

**Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide :**

- **D'annuler** et de remplacer la délibération n° CA-2021-04 du 2 avril 2021, portant sur l'investissement et la durée d'amortissement du matériel informatique, par la présente délibération ;
- De **fixer**, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la durée d'amortissement des immobilisations incorporelles pour le compte suivant :  
*Compte 2051 – Concessions et droits similaires, catégorie des logiciels ;*  
**à 2 ans ;**
- **D'appliquer** la méthode d'amortissement au *pro rata temporis*, à compter du 1<sup>er</sup> mois qui suit la date de mise en service de l'immobilisation ;
- De **fixer à 500 € HT** le seuil unitaire en dessous duquel les immobilisations de faible valeur, ou dont la consommation est très rapide, s'amortissent en un an.

Le Président  
de l'Agence technique départementale,

Jérôme DELAVault

– Transmis au représentant de l'État le : ..... 19 DEC. 2022 .....  
– Notifié aux intéressés le : ..... 19 DEC. 2022 .....